

DEVOIRS SURVEILLES – INFORMATIONS

1. Bénéficiaires Ce service s'adresse aux élèves des classes de 3^H à 8^H, les lundis, mardis et

> jeudis. Nous ne tenons pas compte des éventuelles absences hebdomadaires dues à un autre engagement (sports facultatifs ou autres). Dans ce cas, le tarif sera facturé dans

sa totalité.

2. Horaires Lundi, mardi et jeudi

de 15h30 à 16h30 au plus tard.

3. Lieux Salles des établissements de la Condémine, de la Léchère et de La Tour-de-Trême ou

autres, si nécessaire.

4. Prestations Le/la surveillant-e se met à disposition pour répondre aux éventuelles questions, vérifie

> que les exercices ont été accomplis et signale ce qui n'a pas encore été effectué. Il faut préciser toutefois qu'il ne s'agit ni d'un cours d'appui ni d'un cours de rattrapage.

Lorsqu'il a terminé, l'enfant quitte le groupe au plus tard à 16h30.

L'heure de départ est inscrite, par le/la surveillant-e, dans le carnet journalier.

Les enfants qui dérangent le groupe reçoivent un billet d'avertissement, à faire signer par

l'élève et les parents.

5. Responsabilité La responsabilité du/de la surveillant-e n'est engagée qu'en ce qui concerne le temps de

présence de l'enfant au sein du groupe. Lors des trajets de l'enfant, les parents sont seuls

responsables.

6. Coût d'inscription

CHF 60.00 par mois pour 1 enfant

CHF100.00 par mois pour 2 enfants de la même famille

CHF120.00 par mois pour 3 enfants ou plus de la même famille

Nombre de mensualités pour l'année scolaire : 9,5 (mi-septembre – juin).

7. Subventions Les familles bulloises à revenu modeste qui inscrivent un enfant aux devoirs surveillés peuvent, si elles en ont fait la demande, bénéficier des subventions communales pour

payer ce service.

8. Durée d'inscription Les parents s'engagent à inscrire leur enfant pour les 3 jours (lundi, mardi et jeudi)

et toute l'année scolaire (mi-septembre – juin).

Inscription via le site en ligne à l'adresse suivante : www.bulle.ch/ecole/13970

Les inscriptions en cours d'année ne sont en principe pas possibles.

9. Annulation de l'inscription Jusqu'au 09 janvier 2026, au Service des écoles, Ville de Bulle, Grand-Rue 7, Case

postale, 1630 Bulle ou par mail à l'adresse suivante : servicedesecoles@bulle.ch

10. Facturation Une facture de mi-septembre à janvier et une facture de février à juin.

> Base de facturation, communiquée par la Ville de Bulle, à régler au moyen du bulletin avec code QR joint. En cas d'annulation durant une période, celle-ci sera facturée dans sa

totalité.

En cas de comportement inadapté de l'élève, le Chef de service se réserve le droit de 11. Exclusion

l'exclure momentanément ou définitivement.

12. Responsable des devoirs Le service des écoles : tél. 026 919 49 00

surveillés